

## 16 Provinces

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Tribunaux/Cour d'appel judiciaire...

**"Faites votre travail en toute impartialité et abnégation"**

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

Conseil du premier président de la cour d'Appel judiciaire, Patrice Kikson Kiki, au nouveau conseiller, Guy Serge Mengue M'Ovono, à la cérémonie d'installation de ce dernier.

LE nouveau conseiller de la cour d'Appel judiciaire de Mouila, Guy-Serge Mengue M'Ovono, a été investi dans sa charge le 26 octobre dernier. C'était au cours d'une audience solennelle présidée par le premier président de ladite cour, Patrice Kikson Kiki, assisté du procureur général Apollinaire Ndzengui. En présence du gouverneur, Benjamin Banguébe Mayoubi, du corps judiciaire, des administrations, et des officiers de la police judiciaire.

A la suite de l'entrée en salle de l'ancien président du tribunal de première instance de Makokou, suivie de la lecture du décret de sa nomination par le greffier en chef, le procureur général près la cour d'Appel a fait ses réquisitions d'usage. Dans celles-



Le premier président de la cour, Patrice Kikson Kiki (c)...



... a conseillé au promu, Guy-Serge Mengue m'Ovono, de servir la loi, rien que la loi.

ci, Apollinaire Ndzengui a d'abord souhaité une franche collaboration entre l'Exécutif et le pouvoir judiciaire. Puis, il a indiqué que cette installation se faisait conformément à l'article 12 de la loi 12/94 portant statut des magistrats, qui stipule que les magistrats promus et affectés sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle à la juridiction à laquelle ils sont nommés ou rattachés. Il l'a ensuite félicité pour cette promotion. « Cher collègue, mettez-vous résolument au travail. Rien n'est jamais



Les réquisitions du procureur général, Apollinaire Ndzengui.

définitivement acquis que tout reste à faire. Tout ceci

n'est rien d'autre que la maîtrise de la loi. Le magistrat, le juge, le greffier, le chevalier doivent être des géomètres... Cet engagement sur l'honneur n'est pas une simple formalité ou, mieux, une vulgaire formule attentatoire. Il s'agit sans faille de servir la loi. Rien que la loi et sans excès... Être à la cour, c'est juger les décisions du tribunal de première instance », lui a dit le procureur général.

Le premier président a quant à lui rappelé à l'impétrant qu'il ne s'agit pas simplement de porter cette

toque rouge et se pavaner dans les rues. Mais, a-t-il dit au conseiller, « seul le travail vous est demandé en toute impartialité et avec abnégation (...). M. le conseiller, les jeunes collègues attendent beaucoup de vous. C'est votre devoir, une obligation de leur prodiguer des conseils. De plus, vous venez de recevoir une bombe entre vos mains, c'est-à-dire le pouvoir. Mais vous n'êtes pas le seul à l'avoir, alors ne bombez pas le torse que c'est la justice, vous êtes conseiller et l'utiliser n'importe comment ! », a prévenu Patrice Kikson Kiki.

... et installation de deux magistrates au tribunal de première instance

**Kombila et Moussavou rappelées à l'obligation de rendre seulement la justice**

F.N.

Mouila/Gabon

LA cérémonie d'installation des deux magistrates promues au tribunal de première instance de Mouila était dirigée, le 26 octobre dernier, par la présidente de cette juridiction, Linda Andeme Edjo Ndong, qu'assistait le procureur de la République, Félix Minko Nkoundi. Magalie Bernande Kombila et Noémie Gaële Moussavou, nommées respectivement juge au siège et juge d'instruction, ont été installées en présence des autorités civiles, militaires et judiciaires locales.

Le procureur de la République, M. Minko Nkoundi, dans un long réquisitoire, a rappelé aux impétrantes les qualités d'un bon magistrat. Il leur a conseillé de prendre le ferme engagement de répondre aux commandements du devoir de servir le pays. Et d'honorer de toute leur force et de toute leur âme la République et l'Etat par des actes bons, légaux et réglementaires.

« L'occasion vous est donc donnée de juger les justiciables selon la loi. Devenez les femmes que vous avez espéré être », a-t-il conseillé.



La présidente du tribunal (c) lors de son adresse...



... à l'endroit des deux magistrates promues.

S'adressant aux officiers de police judiciaire (OPJ), auxquels il a du reste tressé quelques lauriers pour leur abnégation dans leur mission, le procureur s'est fait fort de leur rappeler la nécessité de maîtriser le code de procédure pénale. Il a ainsi fustigé certains OPJ aux comportements déviants (litiges de l'ordre civil, acharnement sur les conducteurs d'Olam, tennancier des débits de boisson, etc.).

« Nous constatons, ces dernières années, malgré la clarté de la loi judiciaire, que certains ne se plient pas à sa rigueur, à sa force et agissent en parfaite violation.... Comment, si ce n'est autrement que par



Le procureur général, Félix Minko Nkoundi.

l'appât du gain, le fait que certains d'entre vous convoquent les justiciables après les heures de travail ? Je vous invite à observer les dispositions de la loi... », a lancé le patron des enquêtes à ses collaborateurs. Tout en dénonçant les immixtions intempesitives des officiers supérieurs dans les enquêtes judiciaires, entravant du coup le déroulement de celles-ci.

Pour sa part, la présidente du tribunal, Linda Andeme Edjo Ndong, a profité de ces instants marquant le début des activités judiciaires pour appeler les deux magistrates à prendre conscience de ce nouveau challenge et de la responsabilité qui est la

leur, notamment celle de rendre la justice et de satisfaire les justiciables qui attendent d'elles diligence et dextérité dans le traitement des dossiers qui leur sont confiés. « La justice est un pouvoir que nous seuls, magistrats, greffiers et personnels judiciaires, savons maîtriser. Alors, de ce fait, prouvons à notre province et au Gabon tout entier que notre priorité est de rendre efficace et efficace, l'action de la justice (...) », a interpellé Mme Andeme Edjo Ndong. Elle a ensuite invité ses collègues à œuvrer davantage dans le respect de la hiérarchie et des aînés, plus encore envers les personnes qui sollicitent leurs services.